

# MEMORANDUM D'ENTENTE ET DE COOPERATION

entre

## LE CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

et

## LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

1. La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (« la Banque mondiale ») et le Conseil National Economique et Social (CNES) de la République Algérienne Démocratique et Populaire (collectivement désignées dans le présent Protocole par le terme « les Parties ») sont convenues de signer le présent Memorandum d'Entente et de Coopération (« le Memorandum »), qui représente une déclaration par les parties de leur intention de collaborer et qui expose les principaux éléments devant servir de base à cette collaboration et aux activités conjointes à mettre en place dans des domaines d'intérêt commun.

### **Objectif :**

2. Le présent Memorandum a pour objet de tracer le cadre dans lequel peuvent s'inscrire les activités et les projets élaborés et entrepris en collaboration par les Parties dans le cadre d'une collaboration pluriannuelle, d'en tracer les pistes et de préciser les modalités envisagées pour traduire cette volonté commune de coopération dans les faits. Les projets et activités ne sont entrepris qu'après accord mutuel des Parties, stipulé dans un Accord d'Activité spécifique, régi par les politiques et procédures respectives des Parties.

### **Contexte :**

3. Le Conseil National Economique et Social (CNES) de la République Algérienne Démocratique et Populaire, organe consultatif de dialogue et de concertation dans les domaines économiques, social et culturel, a dans le champ de ses compétences l'évaluation et l'étude des questions d'intérêt national, et notamment les questions de gouvernance, de libertés économiques et de pauvreté. Ces thèmes majeurs figurent aussi parmi les préoccupations fondamentales du groupe de la Banque Mondiale ; celle-ci a donc inscrit dans sa mission d'apporter son appui aux pays membres dans leurs démarches visant à faire face aux défis que posent la gouvernance, le renforcement des libertés économiques et la lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre que le CNES et la Banque Mondiale ont décidé de développer et de mettre en oeuvre un programme de collaboration portant sur ces trois thèmes spécifiques.

### **Formes générales de coopération :**

4. Les Parties prévoient que leur collaboration s'articulera essentiellement autour de trois axes. Le premier axe concernera le renforcement des capacités d'analyse du CNES sur les trois thèmes en question. Le deuxième portera sur l'appui à la préparation des rapports annuels du CNES. Le troisième axe relèverait de la participation de la Banque Mondiale aux efforts d'information, de dissémination, et de consultation qu'entreprend le CNES. La collaboration se traduira principalement en actions de renforcement de capacité par de la formation au bénéfice des experts du CNES ; de conseil technique sur les rapports que le Conseil produit ; et la réalisation de travaux conjoints et d'efforts d'information et de dissémination.

5. Cette collaboration se déclinera également dans le cadre de la Stratégie de Coopération de la Banque Mondiale avec l'Algérie (CAS<sup>1</sup>), approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en juin 2003. Cet appui au CNES s'inscrit donc aussi dans le programme des activités d'assistance technique apportées par le Groupe de la Banque Mondiale à l'Algérie, notamment dans la conduite des réformes engagées par les autorités algériennes au titre du climat de l'investissement et de l'amélioration des services publics à la population, deux des trois axes stratégiques du CAS.

### **Domaines de Collaboration Spécifiques :**

6. Le premier axe de collaboration porterait sur le renforcement des capacités d'analyse du CNES, en particulier par le biais de formations au bénéfice de ses experts. Ce renforcement porterait sur les trois thèmes retenus ou, plus généralement sur les capacités d'analyse par les experts du CNES des données économiques et sociales (par exemple par des formations sur les techniques récentes d'enquêtes ou d'analyses économétriques). Concernant le thème des *Libertés économiques*, les actions proposées incluraient l'organisation d'ateliers sur les indicateurs internationaux qui mesurent l'étendue des libertés économiques dans le monde, et une assistance technique pour le développement au niveau du CNES de tableau de bord couvrant une série d'indicateurs et de statistiques relatifs aux libertés économiques et à l'environnement des affaires, qui permettrait de suivre les progrès réalisés par l'Algérie.

7. Concernant le thème de la *Pauvreté*, la Banque Mondiale apporterait une assistance technique pour le renforcement de la capacité d'analyse du CNES du diagnostic des causes et de la dynamique de la pauvreté, et un appui à l'organisation d'un atelier sur les indicateurs internationaux qui mesurent la pauvreté, faisant ainsi un l'état de lieux actualisés des analyses sur la pauvreté en Algérie. Concernant le thème de la *gouvernance*, l'approche serait la même, et consisterait à exposer les experts du CNES aux différentes méthodologies de conception, d'agrégation et de comparaison des indicateurs de gouvernance, en particulier ceux développés par l'Institut de la Banque Mondiale (les indicateurs KKZ), et les indicateurs BM/OCDE/DFID connus sous le nom de PEFA (Public Expenditure Financial Accountability). L'objectif primordial de cet

---

<sup>1</sup> Acronyme en Anglais de la Stratégie de Coopération : *Country Assistance Strategy*.

appui est le renforcement de la capacité du CNES à développer des mécanismes, processus et instruments locaux pour une auto-évaluation de la gouvernance en Algérie.

**8.** Le deuxième axe consisterait en appui au CNES dans la préparation de ses rapports annuels sur les *Libertés économiques*, la *Gouvernance* et la *Pauvreté*. Cet appui pourrait inclure la revue détaillée des projets de rapport sur les trois thèmes, avec suggestions d'améliorations. Pourrait s'y ajouter un travail conjoint d'analyse d'un ou thème dédié dans un, ou chacun des deux rapports annuels. Dans le cas de la gouvernance, la rédaction de ce rapport diagnostiquant l'état et l'évolution de la gouvernance en Algérie constituerait la clé de voûte d'un processus de collection et d'analyse de nouvelles données à partir d'enquêtes et de diagnostics à entreprendre par le CNES, et visant les ménages, la fonction publique et le secteur privé.

**9.** Le troisième axe de collaboration porterait sur la participation et l'intervention d'experts de la Banque Mondiale aux séminaires organisés par le CNES et l'organisation conjointe d'un séminaire annuel sur un thème à définir.

**10.** Les financements des activités proposées seront déterminés ultérieurement en fonction du type et de l'ampleur des activités spécifiques retenues. Certaines pourraient être financées par le budget de la Banque ou par l'accès à des fonds fiduciaires gérés par la Banque. D'autres devraient être co-financées par le CNES, dans le cadre d'activités de type assistance technique remboursable, telles qu'elles sont déjà mises en œuvre avec d'autres institutions Algériennes. Ce partage des coûts sera précisé au fur à mesure que les programmes d'activités spécifiques auront été arrêtés par les Parties.

Mohamed Seghir Babès,  
Président du CNES

Theodore Ahlers  
Directeur du département Maghreb  
Banque Mondiale